



PASSONS À L'ACTION

PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

UNE AMBITION ÉCOLOGIQUE CROISSANTE POUR LES DIRIGEANTS DE PME ET ETI

Chiffres clés

Enquête réalisée par Bpifrance Le Lab auprès des dirigeants de PME et ETI



Les dirigeants de PME et ETI sont de plus en plus conscients des enjeux environnementaux.

Malgré une volonté de décarboner leurs activités, les dirigeants se heurtent aussi à des difficultés pratiques.

La grande majorité des dirigeants considère qu'il est difficile d'investir dans la décarbonation, en raison de l'incertitude de rentabilité des investissements.

UN DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE AVEC DES CONSÉQUENCES CONCRÈTES EN NORMANDIE



Vision 2100, rapport du GIEC normand, 6 novembre 2024

Hausse des épisodes extrêmes

-10% de pluie mais +10% de précipitations intenses
40 jours par an de température >30°C (0 à 6 jours actuellement)

Dégradations des conditions de vie

Espèces invasives
Perte de rendement agricole
Baisse de la qualité de l'air



bpifrance

NORMANDIE

Répartition géographique
Coordination Climat



Haute Normandie
Fanny DEGOUVE POIRIER
06 73 11 08 82
fanny.degouvepoirier@bpifrance.fr



Basse Normandie
Charlotte WINDELS
07 72 72 93 20
charlotte.windels@bpifrance.fr



DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT SUBVENTIONNÉS POUR BOOSTER VOTRE TRANSITION

En cliquant sur un produit vous serez réorienté vers sa page dédiée sur [bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)

Se former

Mesurez vos besoins en accompagnement pour réussir votre transition écologique

CLIMATOMÈTRE

Mesurez votre impact sur l'environnement grâce au quizz d'auto-évaluation

AUTO
DIAG

€ Gratuit

🕒 15 minutes

TPE, PME, ETI

E-PARCOURS CLIMAT

Formez-vous grâce au parcours digital « Transition Energétique et Ecologique »

PLATE-
FORME

€ Gratuit

🕒 10 min. à 20 h

TPE, PME, ETI

SEMINAIRES CLIMAT

Formez-vous sur le changement climatique en présentiel dans votre région

SEMI-
NAIRE

€ 300 € à 750 €

🕒 1 à 2,5 jours

TPE, PME, ETI

Se structurer

Des audits techniques formalisés qui donnent lieu à des plans d'actions

DIAG ÉCO-FLUX

Réalisez avec un expert un diagnostic individuel pour analyser vos flux d'énergie, d'eau, de matière et déchets et réalisez des économies (en moyenne 48 000 € par site***)

DIAG

€ 2 000 € à 3 000 €

🕒 6 à 10 jours homme sur 15 mois

Sites de 20 à 250 salariés

DIAG DÉCARBON'ACTION

Réalisez un bilan GES approfondi de votre entreprise pour mettre en place un plan d'actions de réduction de vos GES

DIAG

€ 6 000 €

🕒 12 jours homme sur 6 à 8 mois

>= 1 an d'activité / PME/ETI de 1 à 499 salariés / Tous secteurs éligibles

DIAG PERF'IMMO

Réalisez l'audit énergétique de vos bâtiments et intégrez les exigences liées au décret tertiaire

DIAG

€ 3 000 € à 17 000 €

🕒 Jours homme variables sur 3 mois

+ subvention de l'ADEME de 40% du montant total HT

PME & ETI du secteur tertiaire / Réservé aux propriétaires de bâtiments

DIAG ECOCONCEPTION

Réalisez une analyse du cycle de vie d'un produit/service/procédé pour améliorer sa performance environnementale, formez vos équipes et intégrez une démarche d'écoconception

DIAG

€ 5 400 € à 7 200 €

🕒 18 jours homme sur 6 à 8 mois

>= 1 an d'activité / PME de - de 250 salariés

Se renforcer

Un accompagnement personnalisé pour repenser votre stratégie et votre modèle

DIAG IMPACT

Analysez avec un expert les enjeux d'impact social et environnemental de votre stratégie de développement et identifiez les leviers d'action

DIAG

€ 2 500 €

🕒 5 jours homme sur 4 mois

Start-ups / Tous secteurs éligibles

MISSION DE CONSEIL STRATÉGIE ENVIRONNEMENT

Repensez la stratégie de votre entreprise dans un monde bas-carbone en embarquant vos collaborateurs

CONSEIL

€ 5 000 €

🕒 13 jours homme sur 1 à 2 mois

PME de 10 salariés minimum / 5M€ de CA sur un bilan de 12 mois / Minimum 3 ans d'existence

VTE VERT

Recrutez un jeune talent pour amorcer ou accélérer votre transition environnementale

AIDE

€ 8 000 € de subvention

🕒 1 an minimum

PME et ETI

Accélérer

Le programme le plus complet incluant 3 volets : du conseil, des formations collectives avec une grande école et de la mise en réseau avec des pairs

ACCÉLÉRATEUR DÉCARBONATION

Accélérez votre transition et pérennisez votre développement avec une stratégie bas-carbone et un plan d'action concret vous permettant d'embarquer vos équipes. Ce parcours inclut du conseil sur-mesure, des formations collectives et de la mise en réseau entre pairs.

ACCÉLÉ-
RATEUR

€ 29 000 €

🕒 24 mois

PME & ETI de 50 à 250 salariés / tous secteurs / bilan carbone déjà réalisé

ACCÉLÉRATEURS FILIERE

Pour chacun des Accélérateurs Filière (Bois, Eau, Déchets, Transition Ecologique et Energétique, Industriels de la mer, etc.), une journée complète est dédiée aux enjeux de la Transition Ecologique et Energétique. Un fil vert est également déployé sur les autres thématiques abordées (stratégie, financement, gouvernance, etc.) : une séquence de la journée est consacrée au sujet et fait le lien avec le thème du séminaire. Elle peut se traduire par un témoignage inspirant de dirigeant, une table-ronde, une plénière interactive ou un atelier de mise en pratique.

Tarifs exprimés en HT

GES = gaz à effet de serre

* limité à 2 missions de conseil selon la taille de l'entreprise

** selon la taille de l'entreprise

*** étude réalisée sur un panel de 384 missions

**** dans la limite de 6 800 € par site, pour les PME et pour 4 sites maximum par entreprise

Pour être mis en relation avec un chargé d'affaires de votre Direction Régionale : [Bpifrance](https://www.bpifrance.fr) / [Servir l'Avenir](https://www.servir-lavenir.fr)

DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT POUR LES TPE, PME ET ETI DANS LEUR TRANSITION : PRÊTS, GARANTIE, SUBVENTIONS

Prêts sans garantie TPE/PME

Dédiés au financement des projets de transition

PRÊT ECONOMIE D'ENERGIES

Cofinance les **équipements éligibles aux certificats d'économies d'énergie** des secteurs bâtiment tertiaire & industrie ainsi que les prestations, matériels et travaux liés dans une limite de 40%. Il est proposé à un **taux préférentiel** grâce aux ressources du Programme CEE PRO-INNO-50.

PRÊT

€ 10 000 € à 500 000 €



3 à 7 ans, avec un différé de 2 ans max

TPE & PME de + de 3 ans

PRÊT ACTION CLIMAT

Permet de financer les projets de transition portés par des TPE et PME de **moins de 50 salariés**. La souscription du Prêt est effectuée **100 % en ligne**, via la plateforme Bpifrance Flash : <https://flash.bpifrance.fr/>

PRÊT

€ 10 000 € à 75 000 €



3 à 7 ans, avec un différé de 2 ans max

TPE & PME de + de 3 ans et - de 50 salariés

Prêts sans garantie PME/ETI

Investissements immatériels ou matériels à faible valeur de gage d'un projet de transition

PRÊT VERT

Permet de déclencher la mise en transition des entreprises pour améliorer leur compétitivité via l'amélioration de la performance environnementale de leur process industriel/leurs produits. Il favorise la croissance des entreprises sur la chaîne de valeur énergétique et environnementale. Les investissements doivent être immatériels (formations, études...) ou à faible valeur de gage (panneaux solaires...).

PRÊT

€ 50 000 € à 500 000 €



5 ans dont 1 de différé ou 7 ans dont 2 de différé

Prêts avec garantie PME/ETI

Investissements immatériels ou matériels + BFR dans le cadre d'un plan d'action TEE

PRÊT INDUSTRIE VERTE

Cofinance les dépenses immatérielles, matériels et le besoin en fonds de roulement générés par la mise en œuvre de plans d'action visant à **optimiser les procédés** et la performance, **favoriser la mobilité zéro carbone, innover sur le produit ou le procédé** en vue de protéger l'environnement, et enfin favoriser un **mix énergétique plus vertueux**.

PRÊT

€ 500 000 € à 10 M€



8 à 12 ans, avec un différé de 2 ans max

PME et ETI industrielles (ou services à l'industrie de + de 3 ans)



Prêts sans garantie PME/ETI

Dépenses matérielles, immatérielles, et accroissement du BFR

PRÊT NOUVELLE INDUSTRIE

L'objectif du Prêt Nouvelle Industrie est de financer la phase **de démonstrateur industriel ou usine pilote**, qui permet de faire la transition entre le prototype fonctionnel et l'usine de production.

PRÊT

€ 3 000 000 € à 15 000 000 €



10 à 15 ans dont 3 ans de différé maximum



55 entreprises engagées

5 éclaireurs



FANNY DEGOUVE POIRIER

06 73 11 08 82

Fanny.degouvepoirier@bpifrance.fr

MERCI



ANNEXES : FICHES PRODUIT DÉTAILLÉES

UN AUTODIAGNOSTIC POUR ÉVALUER SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL



Faire le point en **15 minutes** et mesurez l'impact de votre activité sur l'environnement via l'outil d'autodiagnostic en ligne.

Pourquoi ?

- Pour avoir un diagnostic climatique personnalisé avec une vision globale des enjeux climat de votre entreprise et des recommandations déduites de vos réponses, sur chacun des axes abordés.

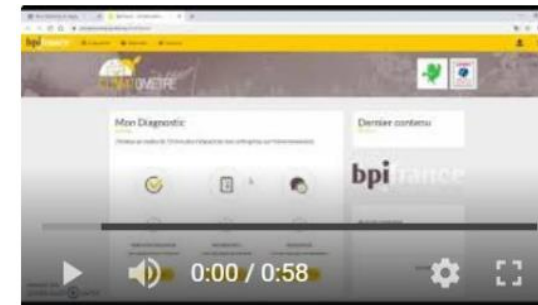
Comment ?

- **32 questions pour auto-évaluer l'impact environnemental** de vos produits/services, de votre chaîne de valeur, de votre fonctionnement interne ou encore votre stratégie / risque
- Inscription gratuite pour tous les dirigeants d'entreprise sur **[Mon.Bpifrance.fr](https://mon.bpifrance.fr)**
- Une fois inscrit, accès via Mon Bpifrance ou sur : **<https://climatometre.bpifrance.fr>**

Pour qui ?

- Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français

Vidéo démo



DES FORMATIONS EN LIGNE ET GRATUITES POUR LES DIRIGEANTS



Bpifrance Université a pour mission d'accompagner la montée en compétences des dirigeants, au bénéfice du développement de leur entreprise, avec des formations sur tous les thèmes liés au développement et au management des PME et ETI, **dont la transition énergétique et écologique.**

Pourquoi ?

- Pour se former et faire de la transition énergétique et écologique une opportunité.

Comment ?

- **Inscription gratuite** : [Bpifrance Université - Des formations en ligne gratuites pour les entrepreneurs \(bpifrance-universite.fr\)](https://bpifrance-universite.fr)
- **Possibilité de suivre des modules e-learning spécifiques sur la transition écologique et énergétique (env/ 30 min) ou un cursus complet de formation dédié à la TEE (env. 20h)**
 - [Catalogue complet des formations](#)
 - [Parcours TEE \(env. 20h\)](#)

Pour qui ?

- **Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français**

Zoom sur le programme du cursus dédié

- **Comprendre la TEE et sa portée dans votre entreprise** (dirigeants de PME et ETI face à l'urgence climatique, faire un bilan pertinent de ses enjeux, etc..)
- **Comment opérer votre TEE (la transition énergétique et écologique** : pourquoi et comment, l'innovation numérique responsable, aligner performance économique et impact social et environnemental, etc..)
- **La TEE dans votre secteur** (immobilier, industrie, papier et carton, emballages, transport, etc...)

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR QUESTIONNER SON MODÈLE ÉCONOMIQUE

La mission de conseil Stratégie Environnement permet aux entreprises de repenser leur stratégie dans un monde bas-carbone en embarquant leurs salariés

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Sensibiliser fortement les équipes à la transition écologique** et les mettre en mouvement
- **Mettre en évidence les impacts de l'entreprise sur l'environnement** et les impacts de l'environnement sur l'entreprise
- **Identifier les opportunités et risques** de développement de l'entreprise autour de la transition écologique
- **Prioriser** les opportunités, risques et leviers d'action
- **Élaborer la feuille de route stratégique** de l'entreprise pour accélérer la transition écologique

Comment ?

- La mission Stratégie Environnement est opérée par un binôme formé d'un Responsable Conseil Bpifrance et d'un consultant indépendant du vivier Bpifrance.
- **La mission dure 13 jours homme répartis sur 6 à 8 semaines : 10 jours de conseil et 3 jours de suivi personnalisé** par le Responsable Conseil Bpifrance

Pour qui ?

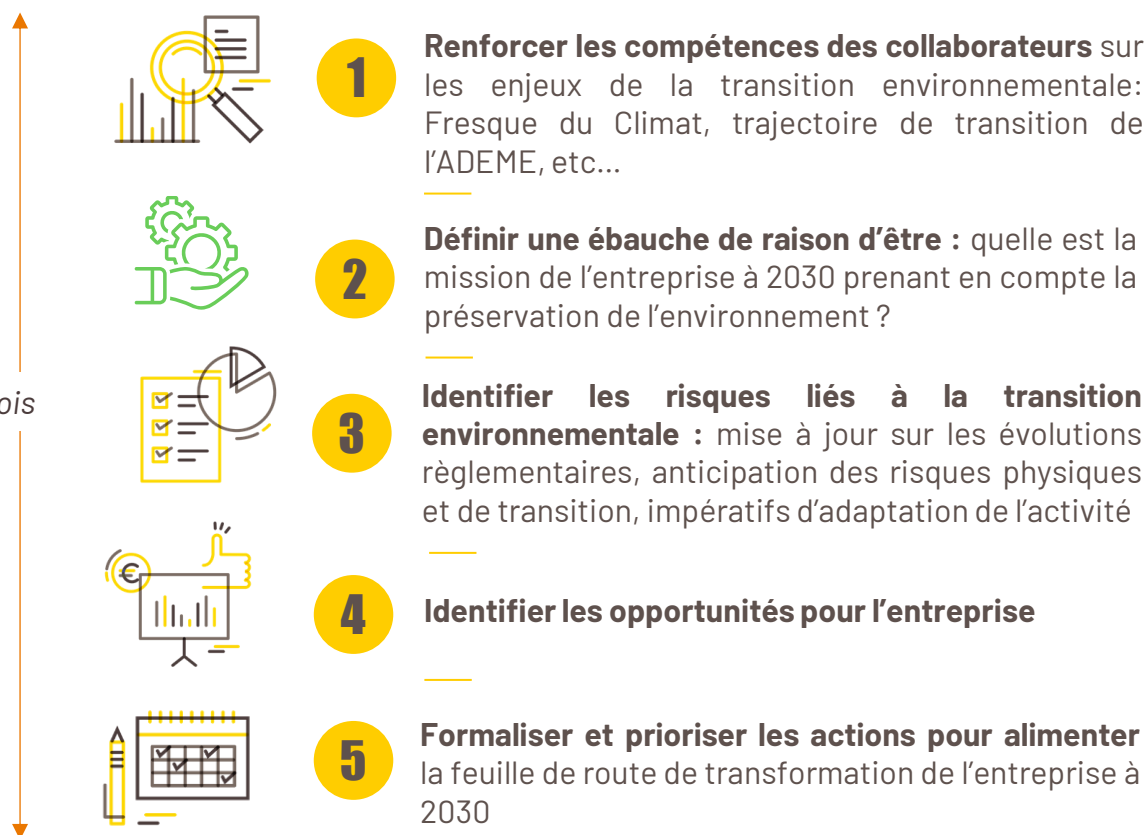
- **PME* indépendante**, répondant à la définition européenne de la PME aux conditions suivantes :
 - Réalisant au minimum 5 M€ de chiffre d'affaires sur un bilan de 12 mois**
 - Ayant minimum 3 ans d'existence
 - Employant au minimum 10 salariés
- **ETI indépendante**
- Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM
- À jour de leurs obligations sociales et fiscales
- Exclusions du tarif subventionné : entreprises en difficulté financière selon la définition Européenne

* Définition de la PME au sens communautaire.

** Les PME réalisant moins de 5 M€ de CA peuvent être éligibles sous condition de structuration suffisante pour que le parcours conseil soit adapté

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR QUESTIONNER SON MODÈLE ÉCONOMIQUE

Accompagnement en 5 étapes



Quel prix ?

- Ce dispositif bénéficie du soutien de l'Union Européenne dans le cadre du programme Invest EU.
- **Le reste à charge pour l'entreprise d'élève à 5 000 € HT.**

Partenaires

Ce programme bénéficie du soutien de l'Union Européenne dans le cadre du programme Invest EU



Cofinancé par
l'Union européenne

Contact

Contactez votre chargé d'affaires Bpifrance ou Bpifrance dans votre Région

[Pour vous inscrire, cliquez ici](#)

UN PROGRAMME INTENSIF POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSITION BAS-CARBONE



Un programme sur 24 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de 8 séminaires de formation et de la mise en relation, **pour vous inscrire dans une trajectoire durable**

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Entreprendre une transition bas-carbone** selon une démarche de progrès et d'amélioration
- **Établir une stratégie et un plan de transition**, puis amorcer les premières étapes de transformation de l'entreprise
- **Saisir de nouvelles opportunités de développement**, et adapter votre croissance à un monde bas-carbone
- **Mobiliser vos équipes**, les faire monter en compétences pour une meilleure performance bas-carbone
- **Engager vos partenaires et investisseurs dans la transition**, et gagner en visibilité et reconnaissance

Comment ?

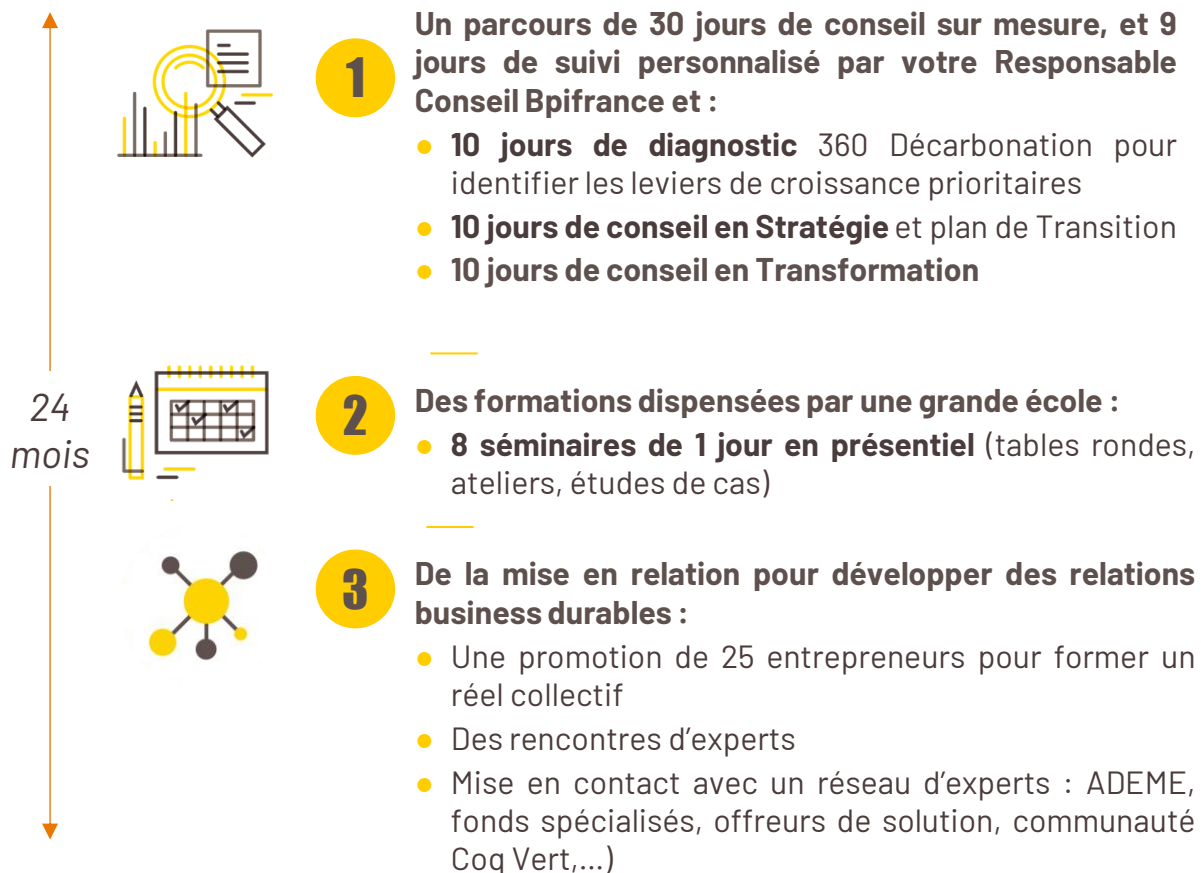
Bpifrance met à disposition des entreprises un programme complet en mobilisant ses Responsables Conseil, des grandes écoles pour les formations, et son réseau d'experts pour les mises en relation.

Pour qui ?

- **Dirigeants de PME ou ETI**
- Avec un chiffre d'affaires supérieur à 10 M€
- Avec un effectif compris entre 50 et 250 salariés de préférence
- Ayant minimum 3 ans d'existence
- Indépendante ou filiale d'un groupe dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 Md€
- Ayant réalisé un bilan carbone depuis moins de 2 ans (Scope 1,2,3)

UN PROGRAMME INTENSIF POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSITION BAS-CARBONE

Programme



Quel prix ?

- Le coût pour l'entreprise s'élève à 29 000€ HT soit 3 625€ HT / trimestre à régler en 8 échéances.
- Le coût total du programme s'élève à 73 200€ HT. La prise en charge de Bpifrance est de 44 200 € HT.

Partenaires

L'ADEME, l'agence de la transition écologique, participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. **L'ADEME conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions, auprès notamment des entreprises**



Contact

Kim Tworke Chef de Programme - Accélérateur Décarbonation

Kim.tworke@bpifrance.fr

L'ACCÉLÉRATEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (1/2)

UN PROGRAMME INTENSIF POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Un **parcours intensif de 18 mois** incluant du conseil sur mesure, un parcours de formation en collectif et des rencontres filières **pour développer des relations business durables avec l'écosystème.**

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Sécuriser et accélérer sa croissance** tout en structurant son entreprise
- **Booster sa marque employeur**
- **Devenir plus souple et résilient** dans un environnement en constante évolution
- **Accélérer la digitalisation** de son entreprise

Comment ?

Bpifrance met à disposition des entreprises un programme complet en mobilisant ses Responsables Conseil, Audencia pour les formations, et son réseau d'experts pour les mises en relation.

Pour qui ?

- **Dirigeants d'entreprises contribuant à la chaîne de valeur de la transition énergétique :**
 - Production EnR (électrique, gaz, chaleur)
 - Réseaux électriques et stockage (batteries, hydrogène...)
 - Efficacité énergétique et décarbonation (bâtiment ; industrie ; mobilité ; captage, stockage et utilisation du CO2...)
- **L'entreprise respecte les conditions suivantes :**
 - Un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€
 - Plus de 10 collaborateurs
 - Au moins 3 ans d'existence

L'ACCÉLÉRATEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (2/2)

UN PROGRAMME INTENSIF POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Programme

**1**

Du conseil sur mesure :

- Pour les entreprises réalisant un CA entre 2 et 10 M€ : **16 jours** (3 jours de suivi personnalisé par votre Responsable Conseil Bpifrance, 1 mission d'entrée de 3 jours, 10 jours de conseil complémentaires)
- Pour les entreprises réalisant un CA supérieur à 10 M€ : **39 jours** (9 jours de suivi personnalisé par votre Responsable Conseil Bpifrance, 10 jours de mission 360°, 20 jours de conseil complémentaires)

**2**

6 journées de formation avec Audencia : stratégie et nouveaux business model, enjeux de la transition écologique et énergétique, financement du développement, gouvernance, organisation et management, leadership

**3**

De la mise en relation pour développer des relations business durables :

- 4 journées filières construites sur mesure avec les partenaires du programme
- 2 rencontres business
- Des temps forts de promotion

Quel prix ?

- Pour les entreprises réalisant un CA compris entre 2 et 10 M€ : **2 833€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances**
- Pour les entreprises réalisant un CA supérieur à 10 M€ : **5 500€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances**

Ce programme est financé par le Gouvernement dans le cadre de France 2030

Partenaires

- L'ADEME l'Agence de la Transition Écologique s'engage depuis 30 ans dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources et participe à la construction des politiques nationales et locales de transition écologique.
- Le Comité Stratégique de filière des nouveaux systèmes énergétiques œuvre à faire de la transition énergétique un levier de réindustrialisation sur le territoire français.



Contact

Leïla Hafez - Chef de Programme - Accélérateur Décarbonation

Leila.hafez@bpifrance.fr

UN PROGRAMME INTENSIF POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE DES DÉCHETS



Un **parcours intensif de 18 mois** incluant du conseil sur mesure, un parcours de formation en collectif et des rencontres filières pour **développer des relations business durables avec l'écosystème.**

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Construire et piloter votre stratégie**
- **Gagner en agilité et en efficacité** grâce à l'innovation et à la digitalisation
- **Intégrer les évolutions réglementaires** dans votre stratégie
- **Attirer et fidéliser vos collaborateurs**

Comment ?

Bpifrance met à disposition des entreprises un programme complet en mobilisant ses Responsables Conseil, Audencia pour les formations, et son réseau d'experts pour les mises en relation.

Pour qui ?

- **Dirigeants de PME et ETI de la filière des déchets** : collecte et gestion des déchets industriels, collecte et gestion des déchets dangereux, recyclage, gaz et odeurs, biodéchets, logiciels équipementiers, transport...
- **L'entreprise respecte les conditions suivantes** :
 - Un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€
 - Plus de 10 collaborateurs
 - Au moins 3 ans d'existence

UN PROGRAMME INTENSIF POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE DES DÉCHETS

Programme



Quel prix ?

- Pour les entreprises réalisant un CA compris entre 2 et 10 M€ : **2 833€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge de 17 000 € HT**
- Pour les entreprises réalisant un CA supérieur à 10 M€ : **5 500€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge de 33 000 € HT**

Ce programme est financé par le Gouvernement dans le cadre de France 2030

Partenaires

- **La CME , la Confédération des Métiers de l'Environnement** fédère la FNADE, la FEDEREC et le SNEFID, les trois principales organisations professionnelles dans le domaine de la gestion globale des déchets : collecte, tri, valorisation, transformation et recyclage des déchets.



Contact

Kim Tworke Chef de Programme - Accélérateur Décarbonation

Kim.tworke@bpifrance.fr

LE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE POUR RECRUTER UN JEUNE TALENT DÉDIÉ AUX PROJETS DE TRANSITION



Le VTE Vert est un dispositif d'aide à l'embauche permettant de soutenir les entreprises qui souhaitent enclencher leur transition énergétique et écologique

Pourquoi ?

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » porté par France Relance, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, l'ADEME et Bpifrance proposent une **aide spécifique aux PME-ETI françaises recrutant un jeune talent sur des missions qui accélèrent la transition écologique et énergétique** de l'entreprise (VTE Vert), notamment :

- Réduction de l'impact environnemental d'un produit ou d'un service
- Création de nouveaux produits ou services à faible impact environnemental
- Approvisionnement et logistique responsable
- Adaptation des process industriels pour une production plus sobre

Comment ?

Subvention de 8 000€ (sous conditions)

Pour qui ?

- **PME et ETI en France**
 - **Ayant signé un CDI ou CDD** pour une durée minimale d'un an, ou un **contrat en alternance**
 - **Avec un talent** diplômé depuis moins de 2 ans, ou étudiant en alternance avec une formation Bac + 3 minimum
 - **Pour un poste à responsabilité ayant un impact significatif sur la transition Ecologique et Energétique de l'Entreprise** (les missions centrées sur l'audit environnemental ou la sensibilisation ne sont pas éligibles si elles ne s'accompagnent pas d'actions opérationnelles pour la transition écologique et énergétique de l'entreprise)
- **Tous secteurs d'activité**

LE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE POUR RECRUTER UN JEUNE TALENT DÉDIÉ AUX PROJETS DE TRANSITION

Modalités

- **Aide jusqu'à 8 000 € plafonnée à 50 %** des dépenses liées à la mission
- **Montant versé en une seule fois**, à l'issue des 12 mois suivant la date d'embauche, sous réserve de la fourniture :
 - d'une fiche de synthèse attestant de la bonne réalisation de la mission
 - de justificatifs de dépenses liées à la mission du VTE Vert
- **Une Aide VTE Vert par établissement (SIRET)** dans la limite de 5 par entreprise (SIREN)
- Demande de subvention à déposer sur mon.bpifrance.fr **dans les six mois qui suivent la date d'embauche**

Spécificités

- **Cumulable avec l'Aide VTE Territoires d'Industrie**, les aides régionales et l'aide individuelle mise en place par Action Logement
- **Partiellement cumulable avec l'aide exceptionnelle à l'alternance**
- **Non cumulable** avec l'aide emplois francs

Partenaires

Les partenaires financeurs :



Contact

Aidevte@bpifrance.fr

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

LE PRÊT VERT

Un prêt sans garantie de 10 000 € à 5 000 000 €, amortissable sur 10 ans dont 2 ans de différé, pour financer les projets de transition des PME et ETI

Pourquoi ?

Le Prêt Vert a pour objectif d'accompagner les PME et ETI engagées dans des projets de transition écologique et énergétique, les offreurs de solutions transition écologique et énergétique et les greentechs.

L'assiette du prêt est composée par les dépenses suivantes :

- Investissements immatériels (labellisation, travaux de rénovation énergétique, ...)
- Investissements corporels à faible valeur de gage
- Croissance externe
- Augmentation du BFR liée au projet TEE

Pour qui ?

- TPE et PME selon la définition européenne,
- En activité depuis **plus de 3 ans**
- Tous secteurs d'activité

Modalités

Montant :

- De 10 000 € à 5 000 000 €
- Le montant du prêt est **au plus** égal au **montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise**.

Durée :

- **2 à 10 ans**, avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois maximum selon la durée de remboursement.

Partenariat financier :

- **1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois**

Taux :

- **Fixe**
- **Aucune garantie** sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

LE PRÊT ECONOMIE D'ÉNERGIE

Un prêt sans garantie de 10 000 € à 500 000 €, amortissable sur 10 ans dont 2 ans de différé, pour financer les projets de transition des PME du secteur de l'industrie et du tertiaire

Pourquoi ?

Le Prêt Économies d'Énergie a pour objectif **d'accompagner les PME engagées dans des projets de transition écologique et énergétique, en finançant les investissements éligibles aux certificats d'économies d'énergie.**

L'assiette du prêt est composée par les dépenses suivantes :

- **Équipements et services éligibles aux CEE des secteurs Tertiaire et Industrie**
- **Augmentation du BFR généré par le projet TEE (dans la limite de 40 % de l'enveloppe)**

Pour qui ?

- **TPE, PME** selon la définition européenne,
- En activité depuis **plus de 3 ans**
- Acteurs du secteur de l'industrie ou du tertiaire

Modalités

Montant :

- **De 10 000 € à 500 000 €**
- Le montant du prêt est **au plus** égal au **montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.**

Durée :

- **2 à 7 ans**, avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois maximum selon la durée de remboursement.

Partenariat financier :

- **1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois**

Taux :

- **Fixe**
- **Aucune garantie** sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

LE PRÊT ACTION CLIMAT

Un prêt sans garantie de 10 000 € à 75 000 €, 100 % digital, amortissable sur 5 ou 7 ans dont 2 ans de différé maximum, pour financer les projets de transition des petites entreprises de moins de 50 salariés

Pourquoi ?

Pour les TPE et PME dont l'effectif consolidé est au maximum de 49 salariés, qui souhaitent s'engager dans un programme de transition écologique et énergétique

L'assiette du prêt est composée par les dépenses suivantes :

- Investissements immatériels (labellisation, travaux de rénovation énergétique, ...)
- Investissements corporels à faible valeur de gage

Pour qui ?

- TPE, PME de moins de 49 salariés
- En activité depuis plus de 3 ans
- Tous secteurs d'activité

Modalités

Parcours 100 % digital : <https://flash.bpifrance.fr/prest-action-climat/>

Montant :

- De 10 000 € à 75 000 €

Durée :

- 5 ans dont 1 an de différé d'amortissement en capital
- 7 ans dont 2 ans de différé d'amortissement en capital

Partenariat financier :

- 0,5 pour 1

Taux :

- Fixe
- Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)



SERVIR L'AVENIR

bpifrance